



Problème de succession et indivision

Par **rexbelugue**, le **27/05/2009** à **17:10**

Bonjour,

Mon épouse et son frère ont une maison en indivision dans l'Ariège. Celui-ci est décédé depuis plusieurs années et sa succession s'est soldée par un refus de tous ses héritiers, celui-ci ayant des dettes.

La maison est en état de délabrement et la mairie nous somme de la raser ou de la vendre à la commune pour un euro symbolique.

Comment procéder pour effectuer cette vente, la part de mon beau-frère étant aller aux Domaines, je présume.

Par **fif64**, le **29/05/2009** à **15:03**

Prenez contact avec votre notaire qui en levant un état hypothécaire sur le bien pourra vous indiquer qui sont réellement les propriétaires, à qui la succession est revenue. Ainsi, vous pourrez vendre le bien si vous le souhaitez.